

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU BOUCLEMENT DE DIVERS CREDITS D'ETUDES DE PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL TERMINEES SANS DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de trois crédits d'études d'urbanisme, dont la responsabilité incombe au Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Dans ces trois cas, il s'agit de boucllements de comptes, sans demande de crédit supplémentaire.

Mis à part deux crédits votés récemment (Plan piétons et maquette), le Service d'urbanisme ne conservera ainsi plus qu'une ancienne ligne de crédit, créée en 1986 pour les études relatives aux plans d'utilisation du sol et dont le projet est encore discuté.

1) *Etude de l'alvéole, 2^{ème} phase de l'étude de l'aménagement de la Ville de Genève*

Préambule

Le crédit voté le 30 janvier 1979 correspond à la 2^{ème} phase des études générales d'aménagement entreprises en 1976 sous le titre «étude de l'alvéole Ville de Genève».

Cette étude a permis de tester les lignes directrices d'aménagement proposées par la première phase d'étude, notamment par :

- des études localisées d'aménagement dans différents types de quartier de la ville, (centre, quartiers anciens, zone de développement);
- des études ciblées sur les thèmes particuliers : conditions du maintien de l'habitat dans le centre ville, offre et besoin en équipements communaux, stationnement pour les habitants, réseaux cyclables et piétonniers, etc.;
- le développement de l'information à la population.

L'étude s'est achevée en 1981 par la publication d'un rapport de synthèse (schéma directeur de la Ville de Genève) et de 11 documents relatifs aux sujets évoqués ci-

../..

dessus. Après avoir examiné très attentivement les analyses et propositions, le Conseil municipal décide le 27 juin 1983 de former une commission ad hoc (aujourd'hui commission de l'aménagement et de l'environnement) afin « d'accompagner les travaux de la troisième phase de l'étude d'aménagement » et d'examiner les projets « qui pourraient avoir une influence sur la structure ou le développement de la Ville ». Le Conseil municipal exprime ainsi son intérêt aux questions traitées par l'étude et sa volonté de s'impliquer plus directement dans les décisions d'aménagement.

Les dépenses comprennent non seulement les honoraires à des bureaux spécialisés mais également les salaires et charges sociales du personnel temporaire engagé par la Ville de Genève : l'étude a en effet été réalisée antérieurement à la création du Service d'urbanisme qui n'a obtenu son propre budget de fonctionnement qu'en 1985.

Boucllement des comptes

- Crédit d'étude, selon proposition de crédit No 234, votée par le Conseil municipal le 30 janvier 1979	2'700'000.00
- Subventions fédérales et cantonales à déduire	765'000.00
	<hr/>
	1'935'000.00
- Coûts de l'étude (honoraires architectes et urbanistes)	1'852'218.85
- Salaires	449'408.40
- Publications	84'260.00
	<hr/>
	2'385'887.25
- Subventions fédérales et cantonales octroyées à déduire	645'547.00
	<hr/>
- Dépenses finales pour la Ville de Genève	1'740'340.25
- Différence (solde)	194'659.75

2) Révision du schéma directeur de la Ville de Genève

Préambule

La forte croissance des années '80, des décisions importantes (adoption de la LDTR, puis du règlement transitoire sur les plans d'utilisation du sol en 1988, adoption du plan directeur cantonal en 1989) et des interdépendances toujours plus marquées au niveau régional amènent le Conseil administratif à proposer l'établissement d'un nouveau document de synthèse et de communication : quelle image donner à la Ville, quels grands projets, quelles grandes infrastructures pour assurer son équilibre ?

Le crédit est voté par le Conseil municipal le 28 novembre 1989. Dans son exposé des motifs, le Conseil administratif précise que le crédit est destiné à financer essentiellement l'attribution de mandats à des agences d'urbanistes et à des experts afin de réaliser des études (Fr. 850'000.--) et d'opérer leur synthèse (Fr. 150'000.--).

../..

Afin d'assurer une qualité de communication, une part du budget est réservée à l'information (Fr. 300'000.--).

Ainsi que le relate l'annexe 3 du plan directeur communal « Genève 2001 » (p. 126-127), les trois ans d'études ont été marqués par plusieurs modifications de la conjoncture :

- première phase : des études préparatoires confiées à neuf agences privées (coordination des études, communication, utilisation du sol, substance bâtie, domaine public et espaces libres, application de l'ordonnance fédérale sur le bruit) ont permis de rassembler des inventaires, analyses et propositions ;
- phase intermédiaire : les signes de plus en plus évidents du changement de conjoncture économique mettent en évidence de nouvelles priorités et ouvrent de nouveaux champs d'investigation. La tenue du colloque Genève 2001 en mars 1991

confirme par ailleurs la disparité entre la minutie des préoccupations locales et l'imprécision de l'idée d'agglomération transfrontalière. Ce contexte amène le Service d'urbanisme à recentrer la réflexion sur les échelles et domaines de l'aménagement sur lesquels la Ville de Genève a compétence pour agir.

- phase finale : le document final « Plan directeur communal Genève 2001 » est conçu et réalisé pour l'essentiel durant l'année 1992. Il rassemble des informations recueillies durant la première phase et de nouvelles expertises sur des sujets apparus comme sensibles : taxe d'équipement, activités industrielles en ville, programmation scolaire, par exemple. Sa rédaction et sa présentation visent à le rendre aisément compréhensible et agréable de lecture.

Par choix politique et contrairement à la 2^{ème} phase de l'étude d'aménagement, l'étude n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention auprès des autorités cantonales.

Boucllement des comptes selon PFQ 120.05

- Crédit d'étude, selon proposition de crédit No 193, votée par le Conseil municipal le 28 novembre 1989	1'300'000.00
1. Etude préparatoire janvier-septembre 1990	
- Honoraires d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs	978'585.40
- Frais de reproduction de documents	23'389.80
	<hr/>
	1'001'955.20
2. Synthèse intermédiaire et colloque Genève 2001 - 5 mars 1991	
- Honoraires agence de communication, graphiste et publication « Options d'une politique urbaine »	59'313.70
- Frais d'organisation du colloque - 5 mars 1991	42'003.30
	<hr/>
	101'317.--
/..
3. Synthèse finale, consultations et publication du plan directeur communal (septembre 1991 - mai 1993)	
- Honoraires agence de communication pour rédaction et mise en page, y compris sous traitance pour travaux graphiques, photos et corrections	159'685.35
- Frais d'impression - 1500 exemplaires	29'382.30
- Frais conférence de presse et information après publication	4'710.--
	<hr/>
	193'777.35
	<hr/>
- Dépenses finales pour la Ville de Genève	1'297'049.55
- Différence (solde)	2'950.45

3) **Elaboration d'une conception globale de la circulation en Ville de Genève**

Préambule

En mars 1986 entre en vigueur l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983. C'est dans ce contexte que dans son discours de début de législature en juin 1987, le Conseil administratif annonçait son ferme souhait de voir se réaliser une étude sur les moyens à mettre en oeuvre en matière de circulation pour réduire pollution de l'air et bruit. En été 1987 il était convenu d'une étude commune entre la Ville et le Canton, soit le Département de justice et police (M. Bernard Ziegler) et le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (M. Guy-Olivier Segond), financée à 50 % par chacun des partenaires.

Le Conseil administratif proposa une demande de crédit de 1,1 millions le 30 mars 1988, qui fut votée par le Conseil municipal le 13 septembre de la même année avec deux objets : l'élaboration d'une conception globale de la circulation, et les études pour une traversée de la rade.

La Conception globale de la circulation.

Le montant est de Fr. 500'000.- pour la Ville, le Département de justice et police participant pour un montant équivalent.

Les travaux préparatoires donnèrent lieu à une première phase de mandat « Environnement-Ville-Transports » (EVT : septembre 1988 à juin 1990), comprenant la mise en place d'une procédure de consultation des associations.

A la fin de cette première phase, la Ville a dépensé Fr. 173'214.85.

La création de l'Office des transports et de la circulation (OTC) donna lieu à une deuxième phase de mandats, dont le résultat fut le « Plan des mesures à prendre dans le domaine de la politique des transports pour l'assainissement de l'air à Genève (août 1990) », adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991. La Commission consultative de la circulation (CCC) est créée le 3 septembre 1990.

../..

Ces études ont été suivies de l'étude « Tout doux les Pâquis » (septembre 1989 à septembre 1991) et du projet « Circulation 2000 » (mai 1990 à août 1992).

La part de la Ville dans cette deuxième phase s'est élevée à Fr. 267'236.60.

Le montant total dépensé par la Ville en mandats d'études de 1988 à 1992 se monte à Fr. 439'035.45.

Dès mars 1992, l'OTC prend en main Circulation 2000 et constitue un groupe de travail de suivi des études dans lequel la Ville sera représentée (SAUEP et SU), ainsi que le Département des travaux publics et les Transports publics genevois. Le groupe aménagement de la CCC en est l'organe consultatif. Le 16 juillet 1992 le rapport « Circulation 2000 » est remis aux autorités cantonales et municipales pour examen et présenté à l'ensemble des partenaires politiques du canton le 31 août 1992.

Les traversées de la rade

Le débat sur une traversée-petite ou moyenne-de la rade est relancé en septembre 1985, suite à une lettre du Président du DTP, M. Grobet, demandant au Conseil administratif son avis sur l'option d'une *petite traversée*. En janvier 1986, une initiative populaire pour une traversée de la rade (IN 16) est déposée. Au printemps 1987, le Conseil administratif demande l'étude d'une *moyenne traversée* et en juillet de la même année annonce qu'il demandera au CM un crédit d'études dans ce but. Nous avons vu plus haut qu'il a été voté en septembre 1988.

Une première phase, mandatée conjointement par le DTP et la Ville a donné lieu au *Rapport intermédiaire N°1 du groupe de travail Etat-Ville*, août 1989.

Cette première phase a coûté à la Ville Fr. 135'987.-.

Sur la base de ce rapport, le Conseil administratif a demandé au Président du DTP de mandater une équipe interdisciplinaire pour la suite des études. Cette équipe composée de plusieurs bureaux d'ingénieurs et d'architectes a produit en mars 1991 le *Rapport intermédiaire N°2*. Ce rapport proposait un pont en amont de l'agglomération.

Cette deuxième phase a coûté à la Ville Fr. 513'267.75.

Au total, les études pour une traversée de la rade ont coûté à la Ville, de 1988 à 1991, la somme de Fr. 647'838.75.

Conclusion :

Au bouclement du compte, Fr. 1'088'290.20 ont été dépensés, sous forme de mandats à des bureaux privés, pour ces différentes études.

Bouclement des comptes PFQ 120.03

- Crédit d'étude, selon proposition de crédit No 95, votée par le Conseil municipal le 13 septembre 1988, soit	
a) Conception globale de la circulation	500'000,00
b) Etude de la moyenne traversée de la rade	500'000,00
c) Complément à l'étude de la petite traversée	100'000,00
	<hr/>
	1'100'000,00
	...
- Conception globale de la circulation, honoraires bureaux d'études	439'035.45
- Traversée de la rade, honoraires bureaux d'études	647'838.75
	<hr/>
Dépenses finales pour la Ville de Genève	1'088'290.20
- Différence (solde)	11'709.80

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- sur proposition du Conseil administratif,

arrête

- Article premier : Approuve le boucllement de compte relatif au crédit d'étude de l'alvéole, 2^{ème} phase de l'étude de l'aménagement de la Ville de Genève (proposition 234).
- Article 2 : Approuve le boucllement de compte relatif au crédit de révision du schéma directeur de la Ville de Genève (proposition 193).
- Article 3 : Approuve le boucllement de compte relatif au crédit d'élaboration d'une conception globale de la circulation en Ville de Genève (proposition 95).